

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2023

---

TRANSPOSITION DE L' ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL RELATIF AU  
PARTAGE DE LA VALEUR AU SEIN DE L'ENTREPRISE - (N° 1404)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 380

présenté par  
M. Margueritte

-----

**ARTICLE 14**

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« que »,

insérer les mots :

« , pour ceux créés par l'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit que le décret précise les critères et modalités de délivrance des labels créés par l'État pour la labellisation des fonds supplémentaires obligatoirement proposés dans les règlements des plans d'épargne d'entreprise et des plans d'épargne retraite d'entreprise.